



<p><b>IMPLANTATION À L'ÉTRANGER</b> <b>PROCÉDURE FRAEX (1)</b></p> <p>Aider les entreprises qualifiées à s'implanter à l'étranger par prise de participation, création d'une société exnihilo ou d'un bureau de représentation.</p>	<p>PME-PMI haut-normande (moins de 250 personnes au plus au niveau de consolidation), financièrement saine.</p>	<p>30 % maximum du coût du projet, dans la limite d'un plafond de 400 000 F (61 000 €)..</p>	
---	---	--	--

(1) FRAEX : Fonds Régional d'Aide à l'Export. Cette procédure est inscrite dans le Contrat de Plan État-Région 2000-2006. Les FRAEX sont instruits par la D.R.C.E.

(2) A.R.D.I.E. : Aide Régionale pour le Développement International des Entreprises. Aide financière accordée par le Conseil Régional de Haute-Normandie (CPER 2000-2006).

\* Régimes d'aides en cours de refonte – Voir mise à jour sur le site : [www.eure.cci.fr](http://www.eure.cci.fr)